

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION** n°18/2015**OBJET : CREATION DE LOGEMENT D'ACTIFS****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA  
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 15
Excusés	: 8
Pouvoirs	: 5
Votants	: 20

**SÉANCE DU 13 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le mercredi treize mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 6 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,  
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Erwann LE NEGRATE, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a acquis un bâtiment sis 1, rue du Castelet, dans le village historique, d'une superficie de 208 m<sup>2</sup>, resté vacant depuis.

Par délibération du 30 septembre 2014, une aide a été sollicitée pour le projet global de création de gîtes ruraux et d'un logement d'actifs.

Le dossier a avancé : l'avant-projet sommaire a été établi, l'estimation fixée, le permis de construire déposé et le marché alloti à procédure adaptée (MAPA) a été lancé.

L'architecte assurant les missions allant des études jusqu'à la réception des travaux est : Madame Sylvie DENICELLE, architecte DPLG, 31, rue Benoit Bunico 06300 NICE.

Monsieur le Maire fait part de l'estimation du coût du logement d'actifs :

Travaux	43.653 € HT
Maîtrise d'œuvre	3.929 € HT
Diagnostic Performance Énergétique	1.600 € HT
TOTAL	49.185 € HT
Subvention de l'État sollicitée (DETR) 50 %	24.592 €
Subvention du Conseil Départemental attendue (49.185-24.592)X10%	2.459 €
Part communale par emprunt	22.134 € HT
TOTAL	49.185 € HT

Envoyé en préfecture le 21/05/2015

Reçu en préfecture le 21/05/2015

Affiché le

Reçu en préfecture

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré

**APPROUVE** le projet de création d'un logement d'actifs,

**SOLLICITE** une aide financière à hauteur de 50 % soit 24.592 €.

**APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Emile BEZZONE.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le **21 MAI 2015**  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le **21 MAI 2015**

